

**PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2025/038**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 22

**Membres absents** : 5

**Dont membres représentés** : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Françoise CAMPREDON, Catherine MIFFRE, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Chrystelle CARLOS LEBOEUF, Nicolas OLIVE, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Léocadie MENDEZ, Xavier ROCA.

**Absents excusés** : Laurent FOURMOND (pouvoir donné à M. Yannick COSTA), Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Carine DEVOYON, Marc BILLES, Evelyne SARRAZIN.

**Secrétaire de séance** : Pascal-Henri BASSET

**Date de la convocation** : 04/04/2025

**AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX – SALLE POLYVALENTE**  
**MULTI-ACTIVITES ET CITY-STADE – LOTS 2, 9, 10, 14**

**Rapporteur : Jean-Paul BILLES**

M. le Maire rappelle la délibération n°2023-099 du 20 décembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal approuvait les marchés de travaux à passer dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente multi-activités jeunesse et d'un city-stade, ainsi que les délibérations n°2024-129 du 5 décembre 2024, n°2025-009 du 16 janvier 2025, n°2025-020 du 25 février 2025 et n°2025-033 du 18 mars concernant les avenants pour les lots n°2, 3, 4, 8 et 11.

Il indique qu'il y aurait lieu de modifier les contrats d'exécution via un avenant concernant les lots suivant :

- N° 2 (charpente métallique) – Entreprise AG Metal : fourniture, pose et peinture de tirants, pour un montant de 1 639,70 € HT, soit une plus-value globale de 2,7 % pour ce lot.
- N° 9 (chape – carrelage - faïence) – Entreprise Medrano Roques : suppression de la chape de ravoirage, de la chape liquide et des dés béton et façon de plinthes, et réalisations supplémentaires pour une primaire d'accrochage sablé base époxy, des profilés aluminium dans les sanitaires et le repositionnement des siphons, pour une moins-value de 880 € HT, soit une moins-value de 10,23 % pour ce lot.
- N° 10 (peinture) – Entreprise Ferrer et fils : fourniture et pose d'un sol souple, pour un

montant de 1 630,80 € HT, soit une plus-value globale de 36,25 % pour ce lot.

- N° 14 (VRD) – Entreprise STPR : fourniture et pose de 4 chambres télécom et raccordement d'une fontaine, pour un montant de 5 970 € HT, soit une plus-value globale de 13,29 % pour ce lot.

L'ensemble des avenants de ce marché représente une plus-value globale de 15 622,29 € HT, soit 2,15 % du montant du marché.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant précité aux marchés de travaux de construction d'une salle polyvalente multi-activités jeunesse et d'un city-stade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité-majorité des membres présents (et représentés),

► **APPROUVE** les avenants aux marchés de travaux de construction d'une salle polyvalente multi-activités jeunesse et d'un city-stade comme exposé ci-dessus.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES**

*Transmis en Préfecture le :*

*Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*